



AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE UNIQUE

CONCERNANT LA COMMUNE DE

SAINT-ÉTIENNE-DE- CHIGNY

- 1. RÉVISION GÉNÉRALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) COMMUNAL**
- 2. ZONAGE COMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX PLUVIALES**
- 3. EXTENSION DU CIMETIÈRE
DU VIEUX-BOURG**

Par arrêté n°2018/197 en date du 20 novembre 2018, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de :

- révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Étienne-de-Chigny,
- plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de Saint-Étienne-de-Chigny,
- extension du cimetière du Vieux-Bourg à Saint-Étienne-de-Chigny,

Au terme de cette enquête :

- le projet de révision du PLU de Saint-Étienne-de-Chigny sera approuvé par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Saint-Étienne-de-Chigny,
- le projet de révision du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Saint-Étienne-de-Chigny sera approuvé par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Saint-Étienne-de-Chigny,

- le projet d'extension du cimetière du Vieux-Bourg sera approuvé par le Conseil Municipal de Saint-Étienne-de-Chigny.

A cet effet, Monsieur Michel IMBENOTTE, professeur des Universités en toxicologie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny, siège de l'enquête publique, durant 33 jours :

du lundi 17 décembre 2018 à 8h30 au vendredi 18 janvier 2019 à 12h00

aux jours et heures d'ouverture suivants : **lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 ; mardi et jeudi de 14h00 à 17h00**, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Des dossiers identiques et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault à TOURS) ouvert du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la Ville de Saint-Étienne-de-Chigny : www.saintetiennedechigny-mairie.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Michel IMBENOTTE, commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny - 2 route de la Chappe - 37230 Saint-Étienne-de-Chigny. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique.mairiesedc@orange.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Saint-Étienne-de-Chigny : www.saintetiennedechigny-mairie.fr.

L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête, à l'évaluation environnementale et aux avis de l'Autorité Environnementale est joint aux dossiers respectifs et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny :

- lundi 17 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,**
- mardi 8 janvier 2019 de 14h00 à 17h00,**
- vendredi 18 janvier 2019 de 8h30 à 11h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny.

Des informations sur les dossiers de PLU et d'extension du cimetière peuvent être demandées auprès de Madame Laëtitia ROUSSEAU, service urbanisme et élections à la Mairie de Saint-Étienne-de-Chigny, par téléphone au 02.47.55.75.98 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme.mairiesedc@orange.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02.47.80.11.00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.